



Compte-rendu de la Commission Restauration Scolaire du 28 novembre 2025 en Mairie

En présence de Valérie Marais (cheffe de restauration scolaire), Guillaume Boquier (chef de secteur Newrest), de sa future remplaçante de la société Newrest, Pascal Delaporte, Marie Lesobre et Fatiha Zaïa (élus), Marine Démoissy, Alexandra Houel et Aurélie Beuvin (représentantes des parents d'élèves), et Sandy Debailleul (ATSEM à l'école).

1) Les menus :

L'ensemble des menus des mois de janvier 2026 à mai 2026 a été validé par la Commission Restauration Scolaire. Ces menus sont publiés sur le site web de la mairie (Enfance et jeunesse => Les menus à l'école) via le QRCode ci-joint.

Pour rappel, sur les menus hebdomadaires, vous pouvez identifier les dates des repas intergénérationnels (qui sont proposés une fois par semaine, le mardi ou le jeudi) par une case jaune en haut du menu.

Le rythme des repas bio et végétariens reste le même pour cette année scolaire : un repas végétarien par semaine et un repas bio toutes les deux semaines. Le jour de ces repas n'est pas fixe pour permettre aux enfants mangeant ponctuellement à la cantine d'y avoir accès aussi. Idem pour le poisson qui n'est pas sur un jour fixe.

Des menus "zéro gaspi" (avant chaque période de vacances et longues périodes de ponts) sont programmés sur la semaine du 9 au 13 février 2026, sur la semaine du 6 au 10 avril 2026, sur la semaine du 11 au 15 mai 2026

Jusqu'à la fin du mois de septembre, le melon et la pastèque (que les enfants adorent) ont été maintenus régulièrement au menu en entrée comme en dessert. Madame Marais essayant de privilégier les fruits et légumes de saison.

C'est le retour du potage maison (très apprécié des enfants) depuis le mois de novembre.

2) Les menus « surprises » :

Nous continuons de ponctuer les mois avec des repas "surprises". Et cette année scolaire, c'est le thème des "menus du monde" qui a été retenu.

Le jeudi 15 janvier 2026, les enfants goûteront un menu sénégalais.

Le jeudi 5 février 2026, les enfants découvriront la gastronomie marocaine.

Le jeudi 12 mars 2026, place à la gastronomie venue d'Inde.

Le jeudi 2 avril 2026, c'est la gastronomie thaïlandaise qui sera mise à l'honneur.

Le jeudi 30 avril 2026, place à la gastronomie italienne.

3) Le repas de Noël :

Le repas de Noël se déroulera le jeudi 11 décembre 2025. Il sera servi au restaurant scolaire.

Il sera suivi d'une animation poney à l'école pendant l'après-midi offert par la municipalité. Puis de la venue du Père Noël avec ses poneys à 16h40 dans la cour de l'école. Les familles sont chaleureusement invitées à participer à la venue du Père Noël.

Le menu de Noël est le suivant : Pâté en croûte charcutier à l'oie - Blanquette de sot-l'y-laisse de dinde et ses légumes festifs, marrons et pommes noisettes - Fromage - Bûche de Noël chocolat caramel et son verre de Champomy.

4) Menus adaptés

Lorsque le menu comporte du porc, des plats de substitution sont prévus par Madame Marais pour les enfants concernés et dont les parents se sont fait connaître en mairie.

5) Absences

L'appel pour les élèves présents à la cantine se déroule dans les classes le matin vers 9h. **Il n'est donc plus possible d'accueillir le midi des enfants arrivant à 11h ou 12h à l'école lorsque la mairie n'est pas informée de l'arrivée tardive de l'enfant.** En effet, dès 9h30 du matin au plus tard, Madame Marais prépare les repas du jour en fonction du nombre exact d'enfants. Ces arrivées tardives et non prévues déstabilisent donc l'organisation de la cantine.

Lorsque votre enfant est absent de la cantine pour raisons médicales ou autres, merci d'avertir **l'école ET la mairie au plus tôt** (pour faciliter les commandes de Madame Marais et limiter le gaspillage alimentaire). Pour rappel, **le certificat médical n'est plus obligatoire en mairie pour justifier l'absence de votre enfant pour raisons médicales.**

Le jour même de l'absence, merci de prévenir la mairie avant 9h du matin.

Si la raison de **l'absence** à la cantine est prévue en amont et **s'étale sur plusieurs jours** (vacances...), merci de le signaler en mairie le plus tôt possible. Et ce, au maximum HUIT jours avant l'absence de votre enfant, faute de quoi le repas à la cantine vous sera facturé.

6) Possibilités de se servir de nouveau

Certains parents ont fait remonter le sentiment que leurs enfants ne mangeaient pas assez à la cantine et avaient faim le soir en rentrant de l'école. Pour information, les élèves de la classe de maternelle sont servis lors d'un premier service à l'assiette avec les aliments déjà coupés et positionnés dans leur assiette.

L'assiette comportant trois compartiments est adaptée pour les petits et permet de leur présenter trois aliments, l'entrée et le plat. Les quantités sont adaptées à l'âge des enfants de maternelle, mais chaque enfant peut demander à être servi de nouveau s'il a encore faim. Le fromage/laitage et le dessert sont servis individuellement.

Les élèves de primaire mangent lors d'un deuxième service. Ils sont servis à la table (chaque enfant ayant sa place attribué) avec un plat adapté en quantité au nombre d'enfants présents à chaque table. Donc, pour l'entrée et le plat principal, les plats sont déposés en centre de table et les enfants peuvent se servir dans les plats en prenant la portion désirée, puis se servir de nouveau s'ils le souhaitent. Et ils le font allégrement lorsqu'il y a des frites ! Le fromage/laitage et le dessert sont prévus en portions individuelles et ce sont les enfants qui vont se servir eux mêmes sur une table dédiée.

Pour information, les quantités de nourriture sont prévues en termes de grammages par la nutritionniste de Newrest et adaptées à l'âge des enfants. De plus, Madame Marais jette malheureusement tous les jours de la nourriture. Donc, merci de passer le message aux enfants qu'ils peuvent se resservir s'ils ont encore faim.

7) Menus "zéro gaspi"

Certains d'entre vous s'interrogent sur la composition des menus "zéro gaspi". Ce n'est évidemment pas les restes de la semaine qui sont servis aux enfants. En fait, Madame Marais passe ses commandes en amont souvent avec plusieurs

semaines et même mois d'avance. Et ce, en fonction des menus définis plusieurs mois en avance lors des commissions de restauration scolaire (ce 28 novembre, nous avons validé en commission les menus de janvier à mai 2026).

Pourtant, il est difficile plusieurs mois à l'avance d'anticiper avec précision une sortie scolaire (avec préparation d'un pique-nique pour une classe impliquant une modification du menu établi en amont), l'absence d'une enseignante (et donc moins d'élèves), une épidémie (avec parfois jusqu'à une quinzaine d'enfants absents le même jour), un problème technique à la cantine (four en panne, fuite d'eau...), des problèmes d'arrivage ou des ruptures de stock...

Pour gaspiller le moins possible de nourriture, Madame Marais est donc régulièrement amenée à s'adapter en modifiant partiellement ou totalement ses menus. Ainsi, avant chaque vacances, pour optimiser la gestion des stocks et limiter le gâchis alimentaire, il est convenu que Madame Marais compose et cuisine des menus "zéro gaspi" qui sont bons, équilibrés, cohérents avec ces stocks, respectant au maximum le goût des petits de maternelle et des grands de primaire.

Souvent d'ailleurs, pendant ces périodes de menus "zéro gaspi", les élèves de maternelle n'ont pas le même menu que les élèves de primaire. C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas vous présenter en détails les plats servis sous l'intitulé menus "zéro gaspi" car ils sont, par définition, le fruit d'adaptation au plus juste de la situation avant chaque vacances et longues périodes de jours fériés.

8) Galettes des rois et Chandeleur

La traditionnelle galette des rois sera servie aux enfants le mardi 6 janvier 2026.

Les crêpes de la Chandeleur seront au menu du lundi 2 février 2026.

9) Composition des repas

Chaque repas servi aux enfants est composé de 5 éléments :

- une entrée
- un légume
- une viande ou un poisson
- un fromage ou un laitage
- un dessert (fruit de saison, compote, gâteau maison...)

Très chaleureusement,

Marie Lesobre, adjointe aux affaires scolaires

Pour informations :

Téléphone de la Mairie de Val de la Haye : 02.35.32.41.58

Mail de la Mairie : mairie.vdlh@wanadoo.fr